

CADRES REGIONAUX DE CONCERTATION DES RURAUX DE LA CASAMANCE

FONDS DE GARANTIE INTRANTS ET MATERIELS AGRICOLES POUR LES
ORGANISATIONS PAYSANNES PARTENAIRES DU PROJET POLE DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA CASAMANCE (PPDC)

ATELIER REGIONAL DE MISE EN PLACE DES ORGANES DE GOUVERNANCE

Termes de référence

Avec l'appui du



1. Contexte de l'atelier

Contexte général : Un contexte d'émergence économique

Au lendemain de la seconde alternance survenue en 2012, les nouvelles autorités du Sénégal optent clairement pour une rupture fondée sur une finalité "***un Sénégal émergent***" et un principe "***accélérer la cadence***". Cette volonté a été traduite dans un document cadre à savoir "***le Plan Sénégal Emergent (PSE)***" qui dégage la vision du développement à l'horizon 2035 et trace les pistes pour la concrétiser.

La vision du PSE est "***Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et dans un Etat de droit***" et le PSE met l'accent sur (i) la création de richesses et d'emplois, (ii) le renforcement de la gouvernance, (iii) le développement des secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations particulièrement à travers la protection des groupes vulnérables et la garantie de l'accès aux services essentiels.

Pour le PSE, la ***Transformation structurelle de l'économie*** est fondamentale pour amorcer la croissance. Pour ce faire, le PSE mise sur la transformation de l'agriculture pour faciliter la transformation de la structure de notre économie. En effet, le développement de l'agriculture en général devrait permettre de relever trois défis majeurs et récurrents que sont (i) renforcer la sécurité alimentaire du Sénégal et rééquilibrer concomitamment notre balance commerciale, (ii) développer des filières intégrées compétitives, à haute valeur ajoutée et (iii) préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale.

C'est dans cette perspective que le programme de relance et d'accélération de la cadence de l'agriculture (PRACAS) a été conçu pour opérationnaliser le volet agricole du PSE. Il vise à "***Construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable***". Parallèlement, des programmes sectoriels d'élevage sont promus par le Ministère de l'élevage.

Le contexte d'émergence économique est également marqué par d'importantes réformes institutionnelles. L'acte III de la décentralisation entre dans ce cadre. Elle consacre la "***territorialisation***" et traduit la volonté de « refondation majeure de l'action territoriale de l'Etat ». Son objectif général est "***d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable***". Ses quatre objectifs spécifiques sont (i) un ancrage de la cohérence territoriale pour une architecture administrative rénovée ; (ii) une clarification des compétences entre l'Etat et les collectivités locales ; (iii) un développement de la contractualisation entre ces deux niveaux décisionnels ; (iv) une modernisation de la gestion publique territoriale, avec une réforme des finances locales et une promotion soutenue de la qualité des ressources humaines.

La territorialisation dans l'esprit de la réforme porte aussi sur la création de grands ensembles ou bassins territoriaux (« les pôles économiques ») comme "niveau d'impulsion et programmation économique". L'initiative Projet Pôle de Développement de la Casamance au Sénégal (PPDC) mise en place avec l'appui de la Banque Mondiale, s'inscrit dans ce contexte d'émergence impulsée par le Sénégal.

Contexte spécifique : Un projet structurant pour la Casamance naturelle

Le projet Pôle de Développement de la Casamance (PPDC) est un projet innovant mis en place en 2014 en vue de *développer le potentiel économique de la région en essayant de lever les contraintes des petits exploitants agricoles, notamment en termes d'aménagement des espaces de production, d'accès aux marchés par la réalisation de réseaux d'infrastructures de*

commercialisation, de transformation et de stockage, afin d'impacter positivement sur le niveau de vie des communautés.

Ainsi, le PPDC s'est fixé comme objectifs (i) renforcer la productivité agricole des jeunes agriculteurs et agricultrices dans la riziculture, l'horticulture et l'ostréiculture; et (ii) améliorer les liaisons des zones de production avec les marchés par leur connexion aux réseaux routiers classés, (iii) la mise en œuvre d'un mécanisme d'engagement citoyen pour permettre de mobiliser les communautés au service de leur développement.

Dans la mise en œuvre du projet, le PPDC a mis en place une démarche dont la finalité est de mobiliser des compétences appropriées, au service des acteurs des chaînes de valeurs ciblées. C'est ainsi qu'un partenariat technique a été noué avec les services publics spécialisés pour construire des pistes, les aménagements hydro-agricoles, les infrastructures de génie civil, le conseil agricole et la formation, les organisations de producteurs pour fournir divers services à leurs membres. Les services publics viennent renforcer le dispositif de conseil par l'apport de compétences spécifiques (environnement, agriculture, ostréiculture, élevage, etc.).

2. Justification de l'atelier

La vision du PPDC était " *Promouvoir un développement des chaînes de valeur rizicoles, horticoles, ostréicoles, intégré à une économie nationale et sous régionale au service des communautés de la Casamance pour un Sénégal Emergent* " ; Sa Mission " *traduire la volonté de l'Etat du Sénégal à développer le potentiel économique de la Casamance en vue d'améliorer les perspectives de paix durable dans la région* " .

Le PPDC est arrivé avec succès au terme de sa mission en concrétisant sa vision à travers une stratégie qui a consisté à mobiliser les communautés à travers leurs institutions de promotion économique et sociale pour canaliser les efforts des populations à la réalisation de projets à rendement économique élevé.

Les organisations paysannes de la Casamance à travers notamment les CRCR, ont développé un partenariat efficace et fécond avec le PPDC. La mise en place d'un fonds de garantie par le PPDC est un indicateur important montrant la confiance portée aux organisations paysannes de la Casamance.

Pour les organisations paysannes de la Casamance, ce fonds a une grande portée symbolique qui doit être valorisée comme un exemple dans le cadre de la problématique du financement de l'agriculture d'une part, et de la pérennisation des appuis aux organisations paysannes d'autre part. Aussi, les organisations paysannes de la Casamance à travers leurs CRCR s'engagent à faire de ce fonds, une expérience réussie qui pourrait générer des expériences similaires à l'échelle du territoire nationale voire en Afrique de l'Ouest. Ce qui justifie l'atelier de mise en place des organes de gouvernance de ce fonds, objet des termes de référence.

Objectif de l'atelier

- Partager l'expérience du partenariat PPDC-OP dans la mise en œuvre de projet en général et la gestion de fonds public par les OP en particulier ;
- Capitaliser et renforcer le partenariat entre la LBA (Ex CNCAS) et les Organisations de producteurs de la Casamance pour l'accès au service financier des producteurs ;

- Valider un modèle de gouvernance de fonds de garantie mis en place dans le cadre d'un processus de pérennisation des acquis de projet de développement.

Résultats attendus

- Le modèle de partenariat PPDC-OP-LBA est partagé et les capacités de mobilisation de ressources par les Organisations partenaires sont connues ;
- Le mécanisme de mise en place et de gestion des fonds publics par les OP dans le cadre du PPDC sont partagés ;
- Un dispositif de gouvernance durable par les OP du territoire Casamance du fonds de garantie mis en place est validé ;
- Les contraintes et les difficultés rencontrées sont partagées et des solutions identifiées et apportées.

3. Organisation de l'atelier

L'atelier sera présidé par Monsieur le Gouverneur de la Région de Ziguinchor en présence du Coordinateur du PPDC, de responsables de la Délégation générale à l'entrepreneuriat rapide, du Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural. D'honorables députés de la Casamance rehausseront également de leur présence de cet important atelier.

Dates et lieu : L'atelier se déroulera les 10 et 11 Décembre 2020 à l'hôtel NEMA Kador à Ziguinchor.

Participants : L'atelier regroupera une trentaine de participants représentant le PPDC, les CRCR de la Casamance, des organisations paysannes, les collectivités territoriales, les services techniques régionaux, La Banque Agricole, le CNCR, la FONGS, La DER, ASPRODEB, FNDASP, Les responsables de Projets/programmes/ONG, Les responsables d'organisations de femmes et de jeunes.

Déroulement : L'atelier se déroulera en plénière et travaux de groupes en cinq grands temps que sont :

- 1) **Temps 1** : Ouverture : Ce temps est consacré aux mots d'ouverture des autorités et au partage des objectifs de l'atelier.
- 2) **Temps 2** : Mise en contexte. Des communications seront faites sur i) le PNIA SAN par la DRDR de Ziguinchor (enjeux et défis pour les OP de la Casamance) et le CNCR (le GDSP : importance et acquis) ; ii) le PPDC : acquis et défis de la pérennisation, par un responsable du PPDC ; iii) le partenariat OP/PPDC, par le Président du CRCR de Ziguinchor ; iv) l'entrepreneuriat rural : la DER, opportunités pour l'emploi des jeunes, par un responsable de la DER.
- 3) **Temps 3** : Le fonctionnement d'un Fonds de garantie en général et le cas OP/LBA/PPDC en particulier par la LBA ;
- 4) **Temps 4** : Gouvernance du Fonds de garantie. Ce temps est consacré d'une part à la définition des organes et instruments de gouvernance du Fonds de garantie et d'autre part, à la désignation des responsables dans le mécanisme de gouvernance du Fonds ;
- 5) **Temps 5** : Feuille de route. Ce temps est consacré à l'identification des actions clés pour opérationnaliser le Fonds à l'issue de l'atelier.

Annexe 1 : Agenda indicatif

Jours/horaires	Activités	Animation
10 Décembre 2020		
9h	Mise en place des participants	
9h-10h	Ouverture Partage des TDR de l'atelier	– M. Gouverneur – CRCR
10h-11h	Mise en contexte – Communication sur le PNIA SAN – Communication sur le PPDC – Communication sur l'entrepreneuriat	– DRDR, CNCR – PPDC – DER
11h-11h30	Pause-café	
11h30-12h30	Echange sur le contexte	Participants
12h30-13h30	Communication et échange sur le Fonds de garante	CRCR-LBA
13h30-14h30	Pause repas	
14h30-15h30	Propositions et échange sur les organes et instrument de gouvernance du Fonds	FNDASP-participants
15h30-17h30	Travaux de groupes sur les cahiers de charge des organes et instruments de gouvernance	Participants
17h30	Clôture de la Journée	
11 Décembre 2020		
9h-11h	Restitution des travaux de groupes et échange	Rapporteurs-participants
11h-11h30	Pause-café	
11h30-12h	Désignation et installation des responsables de la gouvernance du Fonds	CRCR
12h-13h	Travaux de groupes sur la feuille de route	Participants
13h-13h30	Restitution et validation de la feuille de route	
13h30-14h30	Pause repas	
14h30-15h30	Relevé des conclusions et Clôture	– M. Gouverneur – Rapporteur général

Annexe 2 : Participants

- Représentant MAER
- CRCR de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor
- Coopératives de multiplication de semences signataires de contrat avec le PPDC (FADDO, Entente de Diouloulou, Coopérative Blouf Emano, FRGPF, ASSOLUCER, FEPROBA, Pakao-Est, ALSE, FADECBA, ADC Ninnaba, Coopération de Ndorna, ASED, Ajac, ...).
- PPDC
- ASPRODEB
- FNDASP
- CNCR
- FONGS
- DER
- LBA
- DRDR de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor
- SRADL de Ziguinchor
- ANRAC
- ANCAR
- PROVALE-CV
- Chambre de Commerce et d'Agriculture et d'Industrie de Ziguinchor
- Conseil régional de la jeunesse de Ziguinchor
- ISRA Djibélor
- ARD Ziguinchor
- Honorables députés
- Elus locaux